



Communiqué de presse de l'ADTC - Se déplacer autrement

Un inacceptable projet de réduction structurelle de l'offre de transport public dans la région grenobloise

L'ADTC apprend par la presse que le SMMAG étudie une réduction structurelle de l'offre de transport public dans la région grenobloise.

Si l'adaptation de l'offre pendant la crise sanitaire se justifie, **pour l'ADTC, une réduction structurelle de l'offre, qui serait une première depuis la création de la SEMITAG en 1975, est inacceptable.**

Une réduction de l'offre irait :

- **à l'encontre du développement des alternatives aux déplacements en voiture individuelle** permettant un déplacement sans voiture dans l'ensemble de la région grenobloise toute la journée et en soirée,
- **à l'encontre d'un véritable droit à la mobilité pour toutes et tous** notamment les précaires et ceux ne disposant pas d'un véhicule pour se déplacer face à la fausse bonne solution de gratuité des transports publics pour l'utilisateur,
- **à l'encontre de la lutte contre la pollution de l'air** alors que l'actualisation du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région grenobloise vient d'être lancée pour permettre d'atteindre des niveaux de pollution inférieurs aux recommandations de l'OMS pour l'ensemble des habitants,
- **à l'encontre** de la tendance observée partout en France du développement de l'offre de transport public (Région Ile de France, Métropole de Lyon, Montpellier, Nice...).

L'ADTC demande l'abandon de tout projet de réduction structurelle de l'offre de transport public, L'ADTC demande au SMMAG et à ses collectivités membres de faire les choix politiques et budgétaires qui permettent la poursuite du développement de l'offre de transport public dans la région grenobloise.

Contact Presse :

- Emmanuel COLIN de VERDIERE, président de l'ADTC
- François LEMAIRE, vice-président de l'ADTC